

Proposition des enseignantes concernant le rythme scolaire

Proposition N°1

Lundi		Mardi	Mercredi	Jeudi		Vendredi
8h30-12h00 Cours		8h30-12h00 Cours	8h30-12h00 Cours	8h30-12h00 Cours		8h30-12h00 Cours
12h00-13h30 repas		12h00-13h30 repas		12h00-13h30 repas		12h00-13h30 repas
13h30-15h15 cours		13h30-15h00 cours		13h30-15h15 cours		13h30-15h00 cours
15h15-16h30 garderie	APC : 15h15- 15h45 ou 15h15- 16h15	15h00-16h30 TAP		15h15-16h30 garderie	APC : 15h15- 15h45 ou 15h15-16h15	15h00-16h30 TAP

Proposition N° 2

Lundi		Mardi	Mercredi	Jeudi		Vendredi
8h30-12h00 Cours		8h30-12h00 Cours	8h30-12h00 Cours	8h30-12h00 Cours		8h30-12h00 Cours
12h00-13h30 repas		12h00-13h30 repas		12h00-13h30 repas		12h00-13h30 repas
13h30-15h15 cours		13h30-15h15 cours		13h30-15h15 cours		13h30-15h15 cours
15h15-16h45 garderie	APC : 15h15- 15h45 ou 15h15- 16h15	15h15-16h45 TAP		15h15-16h45 garderie	APC : 15h15 15h45 ou 15h15 à 16h15	15h15-16h45 TAP

Nos deux propositions nous semblent mieux adaptées aux exigences de la réforme des rythmes scolaires.

Avantages pour les parents :	Avantages pour la mairie :	Avantages pour les enseignants :
Moins de garderie à payer le matin. Seulement deux AP-M à payer pour la garderie (1h 30 = 2X45 min les lundis et jeudis) ; pour ceux qui vont à la garderie le matin : ½ heure de moins de garderie par rapport à cette année et compensé par les 2 heures de moins du matin sur la semaine donc moins de budget pour la garderie que cette année. Prise en charge des enfants 2 X / semaine pendant 1h30 les mardis et vendredis pour les TAP : pas de budget à prévoir pour les parents.	Possibilité de mutualiser le personnel encadrant les TAP. (Motivation de la demande de changement des horaires)	+ de présence des enfants pour travailler les compétences en maternelle le matin + de temps pour travailler les compétences avec le primaire et l'élémentaire sur la matinée. Respect des exigences de la réforme (temps de travail inférieur à 5h30 / jour)